

# Au fil de la Meuse

Histoire - Patrimoine - Culture

***Au nom de quel avenir peut-on sacrifier la mémoire ?  
Tout ce qui n'est pas donné ou partagé est perdu !***

**Webmaster :**  
*Jacques Leclère*

**Editeur responsable :**  
*Willy Clarinval*

Au Fil de la Meuse - Printemps-Eté 2023 - N° 59

## ***Détecteurs de métaux dans les champs :*** ***s.v.p. Aidez-nous !!***

Il y a peu, deux Hollandais se sont présentés à huit heures du matin chez un agriculteur pour solliciter l'autorisation de passer ses terres au détecteur de métaux. Il a refusé. Un peu plus tard - coïncidence ? - un homme habitant sur les hauteurs de Dinant, soit dans le « Vieil Herbuchenne », a eu la même démarche auprès du même exploitant. Lui aussi a été éconduit.

La législation wallonne est claire et très stricte. Il est interdit de détecter dans les bois en s'écartant des chemins. Pour s'y adonner dans les champs, il faut posséder l'accréditation de l'Awap, et avoir sur soi le document ad hoc. Ceci s'obtient au terme d'une formation et d'une acceptation enregistrées par l'Awap. Tout objet trouvé nécessite un relevé sur place (photo) et, rapidement, une déclaration en bonne et due forme à l'Awap. L'objet doit être conservé chez soi dans les meilleures conditions et être remis à l'Awap à la moindre demande.

Il est aussi interdit d'empiéter sur les zones archéologiques (très nombreuses à Dinant). Il faut donc au préalable consulter la carte concernée sur le site de la Région Wallonne.

Sauf erreur, à Dinant, seul notre collaborateur **Laurent Poncelet** remplit toutes les conditions. Quatre de ses trouvailles (sur treize pour toute la Wallonie) viennent d'ailleurs d'être publiées. En la cause, lui et nous agissons en toute transparence.

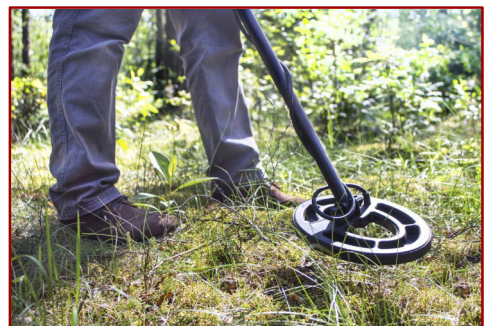
Vous le reconnaîtrez aisément : il est grand et mince et revêt quasi constamment une tenue kaki.

Nous nous adressons avant tout aux agriculteurs, mais aussi à toute autre personne constatant la présence d'un « détectoriste » : téléphonez immédiatement à la police ou à un agent de la DNF, ceux-ci sont habilités à se faire produire le document que l'individu doit avoir sur lui.

Que ce soit pour leurs collections privées ou plus grave encore pour la revente, ces contrevenants sont de véritables pilleurs du Patrimoine. Aidez-nous s.v.p. à éradiquer ces pratiques indignes. N'hésitez donc pas à intervenir.

Un tout grand merci à vous.

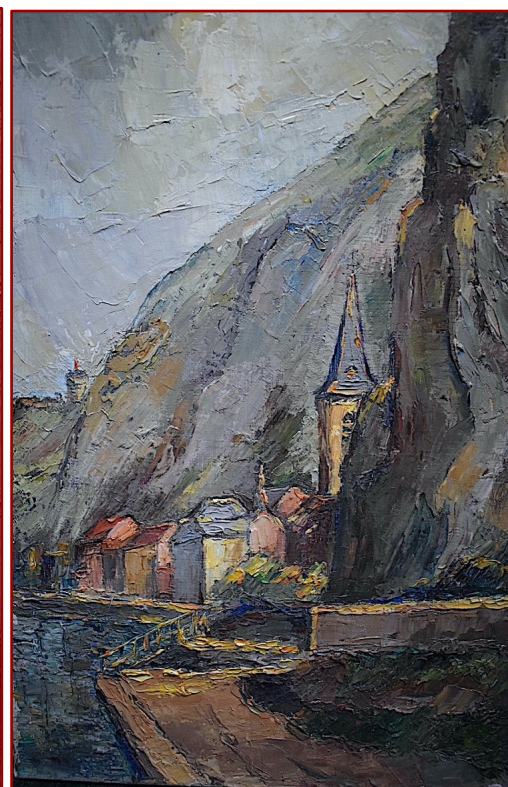
Clarinval Willy



**Réalisé par les bénévoles du groupe de travail de l'association « Au fil de la Meuse ».**

**Toute reproduction de l'entièreté ou d'une partie de ce mensuel doit faire l'objet d'une demande écrite via le mail du webmaster : [fn618769@skynet.be](mailto:fn618769@skynet.be) !**

## La page picturale

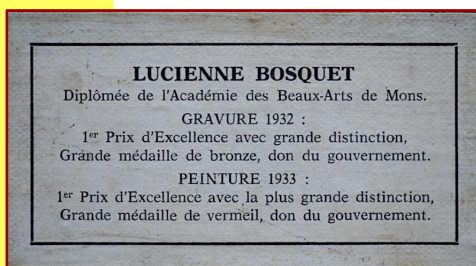
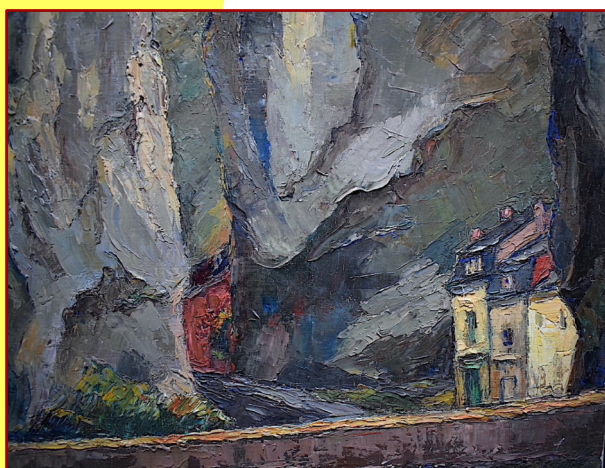


*Lucienne Bosquet*  
(1910-1990).

Cette artiste de Saint-Guislain est diplômée des Beaux Arts de Mons. A son actif, quelques centaines d'oeuvres, jouant avec paysages, portraits, compositions florales, natures mortes et eaux fortes. Sa technique préférée était celle du couteau. Peu après son décès, sa belle-fille ouvrit une galerie d'art, au nom de l'artiste, qui regroupe 250 de ses tableaux. Elle se situe à Saint-Ghislain, rue Grande, n°20. Le « Rocher Bayard » a été réalisé vers le milieu du 20ème siècle ; hors cadre il affiche des dimensions de 60 x 50 cm. La peintre nous présente le monolithe tout ensoleillé, avec une palette de couleurs tout en fraîcheur.

Nous n'hésitons pas à considérer cette huile sur toile comme une des plus belles se rapportant à notre célèbre rocher. Tout au fond on aperçoit la tour Monfat. L'église est cependant trop proche du Rocher, mais ce n'est là qu'un détail. L'oeuvre appartient à une collection privée.

CW.



*A propos d'une gravure peinte !*



Cette gravure de H. Boullemeer date des environs de 1820. A l'avant-plan, le rocher Bayard, puis une vue de la ville, dénaturée à maints points de vue.

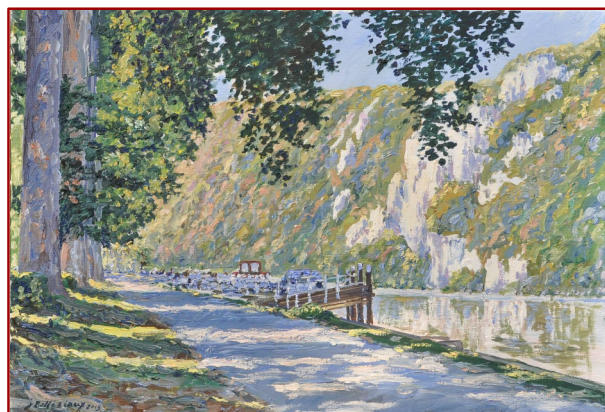
Notre collaborateur Jean-Christophe Garigliany vient de la redécouvrir, cette fois sous une forme colorisée, voire même quasiment peinte.

Dans les airs, toisant le célèbre rocher, une silhouette d'allure humaine. Dans les faits, la protubérance rocheuse n'existe pas. Une facétie de plus de l'auteur, qui a peut-être voulu là se mettre quelque peu en évidence.

Comique, non ?



*Vue de Dinant, non datée, non signée.*



*Anseremme. Bord de Meuse.*



*Dinant. Rocher Bayard*

Deux oeuvres de Jacques BALLERIAUX



*« Anseremme » par Herman Verbaere (1905-1993).*

## « Le Grelot ».

Quand on consulte la « Bibliographie Namuroise » par F.-D. Doyen (digitalisée par l'Université de Toronto), Tome II, années 1800-1830, on tombe au n°1321, sur un ouvrage versifié de quatre pages In-8°, « Le Grelot », imprimé en 1803 chez J.J.Martin, Grand'Place, 614, Namur, et signé « Un salinier de Bouvignes ». Nous ignorons dans quel contexte cela a été écrit et par quel lettré. Il s'agit vraisemblablement d'un pamphlet, adressé à qui ? Mystère. Le voici.

« Jadis un Dinantois, dit-on,  
A la ligne prit un saumon,  
De taille si prodigieuse,  
Qu'il gênait le cours de la Meuse.  
Incontinent, on assembla  
Les notables de la province,  
Et la diète alors décréta  
Qu'on en ferait hommage au prince.

Le décret rédigé, scellé,  
Chacun allait lever le siège,  
Quand naquit la difficulté  
De savoir si, frais ou salé,  
Le Saumon partirait pour Liège.

Il est bon d'observer qu'avant  
Le singulier événement  
Qu'à narrer je me détermine,  
Dinant n'avait qu'une saline ;  
Ce qui faisait que l'habitant  
Manquait de sel, assez souvent.

Depuis que chacun y raffine,  
On n'en pourrait plus dire autant.

Cependant, l'assemblée entière,  
Sur cet incident délibère ;  
A l'éloquence on a recours  
Et chaque membre, à sa manière,  
D'abondance fait un discours  
Qui prouve qu'il a fait un cours  
Dans un estaminet à bière.  
De son côté, le secrétaire  
Remplit un devoir essentiel ;  
Ainsi que, pour former son miel,  
On voit l'abeille, dès l'aurore,  
Des fleurs que zéphir fait éclore  
Exprimer le suc végétal,  
De même il prend la quinte-essence  
De tous les morceaux d'éloquence,  
Pour faire son procès-verbal.

Enfin, le temps vient de se taire :

L'épuisement de la matière  
Et des poumons des orateurs,  
A mis un terme à leurs clameurs.  
Le secrétaire alors s'avance  
Et va, respectueusement,  
Mettre l'esprit à la séance,  
Entre les mains du président  
Qui lui dicte cette ordonnance :

« Considérant que si le sel,  
Au moral ainsi qu'au physique,  
En ragoût, comme en rhétorique,  
Est d'un mérite très réel,  
Il est d'une haute importance  
D'en bien ménager la dépense.

Vu d'ailleurs que, conséquemment  
A ce principe économique,  
Les notables dans leur logique  
L'ont oublié totalement.

Nous ordonnons qu'en la rivière  
Le Saumon soit remis bientôt  
Et pour le repêcher plus tôt  
Quand cela sera nécessaire,  
Voulons qu'on lui mette un Grelot.

Le beau décret fut à la lettre,  
Dans le jour même, exécuté,  
Et le poisson en liberté  
A trouvé bon de disparaître.

Depuis ce temps, de quelque endroit  
Qu'il puisse entendre une sonnette,  
Incontinent, on aperçoit,  
Le Dinantois se mettre en quête.  
De l'eau, parfois, il suit le fil,  
Cherchant d'une ardeur sans égale,  
Et, quand vient le premier d'Avril,  
Alors la pêche est générale.

Par un Salinier de Bouvignes ».

Cette parution est suivie de deux autres toujours en vers.

1. « Epître au Père Vicaire en réponse à ses observations sur le Grelot », une page In-8°, par l'auteur du premier texte (même imprimeur) ;
2. « Charade où l'on découvre peut-être l'auteur du Grelot. Par un Dinantois ». une page In-8° (1803).  
La voici :

« Peste de son premier !  
Caché dans mon grenier,  
Il ne fait que voler.  
J'aime son dernier,  
Dont mon cuisinier  
Sait me régaler!  
Que dirai-je de son entier ?  
Sa fureur de toujours rimer,  
Fait qu'on ne doit pas hésiter,  
De grandement le mépriser  
Qu'il sache pourtant ménager  
Ceux qu'il devrait tant estimer!

Par un Dinantois ».

Ces textes sont également repris par Ph. Van Der Haeghen dans ses ouvrages de 1863, à chaque fois de la page 11 à la page 13, à savoir *Etudes Historiques* et *La Vérité Historique*.

Dans « le Grelot », on insiste sur le fait que Dinant ne disposait que d'une saline avant 1803. Nous sommes ici sous la période napoléonienne. Durant la période hollandaise de 1815 à 1830, Dinant comptera huit salines.

La raffinerie de sel qui fait l'objet d'un bail en 1808 à Devant Bouvignes était-elle déjà présente cinq ou six ans auparavant ? Peut-être.

Si quelqu'un a la possibilité de nous éclairer...



**Passerelle de Bouvignes en 1914.**  
(Coll. Ohio History Connection).

## Travail du cuivre



Très belle dinanderie écussonnée avec à son bas sa motivation.



Vide-poche en bronze avec vue de Dinant.



Dinanderie Maudoux vendue 1520 EUR !



Dinanderie Bieltlot.



Pichet simplement marqué « Dinant ».

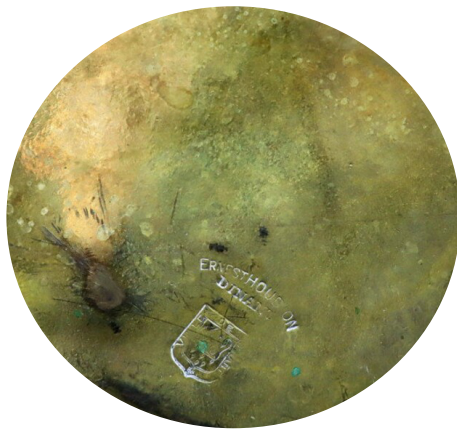


Autre pichet marqué « Ville de Dinant ».



Cendrier en bronze avec un nom illisible.

Détail



Beau vase « Houbion ».



Vide-poche rectangulaire en bronze avec vue de Dinant.



Crucifix marqué « Dinant ».



Vide-poche en bronze avec des faisans, marqué « Dinant ».



Magasin de dinanderie Delvaux à Dinant : un petit ajout. Dans notre précédente édition, nous avons indiqué que « Delvaux » ne se rapportait pas à un nom de dinandier, mais plus sûrement à un commerce où se pratiquait la vente d'objets manufacturés. Cependant, comme vous le constaterez ci-joint, une « marque » pouvait tout de même être frappée. Cependant, elle n'a pas les caractéristiques habituelles d'une vraie estampille de dinandier, telle Bieltlot, Maudoux, Raulin, Guillaume, etc. C.W.



Dinanderie marquée « Dinant », nantie de pieds assez spéciaux



Dinanderie Maudoux de forme inhabituelle.



Cette dinanderie est réalisée à Malines par un dénommé « L. MACON ». Aucun problème, « Dinant » n'est pas indiqué. Ceci dit, nous ne sommes pas dupes : lorsque seule la mention « Dinant » est indiquée, il faut être prudent. Seul le sceau du dinandier garantit l'authenticité d'origine.

## Malines, le dernier dinandier et... Dinant !

Malines a elle aussi été une ville du cuivre, essentiellement à la période post-médiévale.

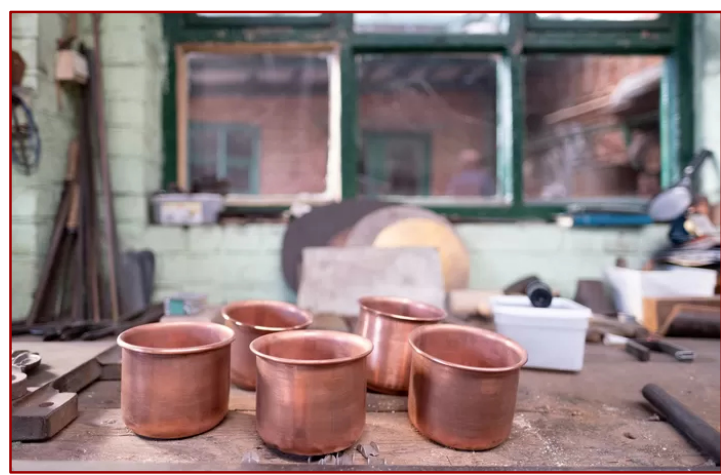
Dans son édition du 19/2/2019, le journal Het Laatste Nieuws relate la cessation d'activité en février 2019 de son dernier dinandier. Frank Andries a pris sa retraite à l'âge de 60 ans, déçu de ce que, selon lui, la dinanderie n'intéresse plus la jeunesse, n'étant plus prisée que par quelques touristes. L'ère des porte-parapluies, cafetières et cache-pots en cuivre est révolue. Il est même assez critique : « les Belges ne veulent plus du cuivre » dit-il. Son père avait arrêté le métier à 73 ans, son grand-père à 83. Pourtant, lui aussi, adorait son travail. « J'avais des machines, mais mon outil préféré était le marteau ».

Malines suit l'exemple de Dinant, se confie-t-il. « Dinant, dans les années 1400-1500, devait bien compter 500 chaudronniers »...

C.W.







Quelques-unes de ses dernières œuvres

## *Les boîtes à timbres.*

Il s'agit d'écrins destinés à être posés sur un bureau, à portée de mains, et qui contiennent les timbres permettant d'affranchir la correspondance envoyée. Les premières boîtes à timbres apparaissent en Grande-Bretagne vers 1840. Leur emploi se généralise un peu partout dans les années 1880. Elles sont de différentes formes, et les matériaux les plus divers la composent. Les plus riches sont en argent et métal argenté, ainsi qu'en bois précieux. Celles en bronze étaient assez prisées, vu leur poids et incidemment leur stabilité. Le plus souvent elles côtoyaient le dispositif d'encrier. C'était chez les hommes de lettres qu'on avait coutume de les voir : fonctionnaires, magistrats, avocats, notaires... Aujourd'hui elles font l'objet de convoitises, dès lors que même Le Louvre des Antiquaires les propose à la vente et qu'il arrive à la Gazette Drouot de les reprendre dans ses catalogues.

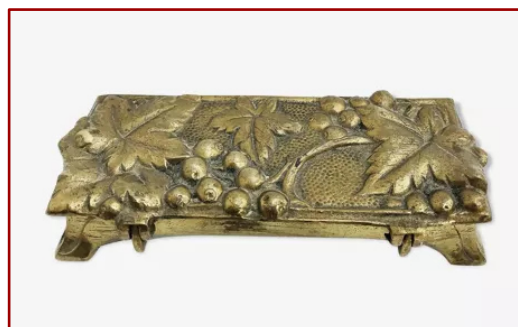
C.W.



Boîte à timbres marquée « dinant ».



Boîte à timbres signée Raulin.



Origine Dinant (signée).



Origine Dinant (signée).



Collection de la Région Bruxelles-Capitale (inventaire du patrimoine mobilier). Largeur : 9,5 cm. Datation : entre 1900 et 1950.

## Pierres sculptées à Pont-à-Lesse.

Début décembre, parcourant le bois situé entre la rue de Waulx et le Castel, notre collaborateur Laurent Poncelet et son neveu Thomas Dequesne sont tombés sur un ensemble de pierres sculptées (Thomas vient de rejoindre notre groupe). Elles se situent sur le dessus du bois, à un endroit assez inattendu, dès lors que les autres vestiges à proximité sont bien identifiés : le château de Walzin, son moulin, ainsi que le tout premier château (jamais ni étudié ni fouillé) dit de « Caverenne », dont les origines féodales ne font aucun doute.

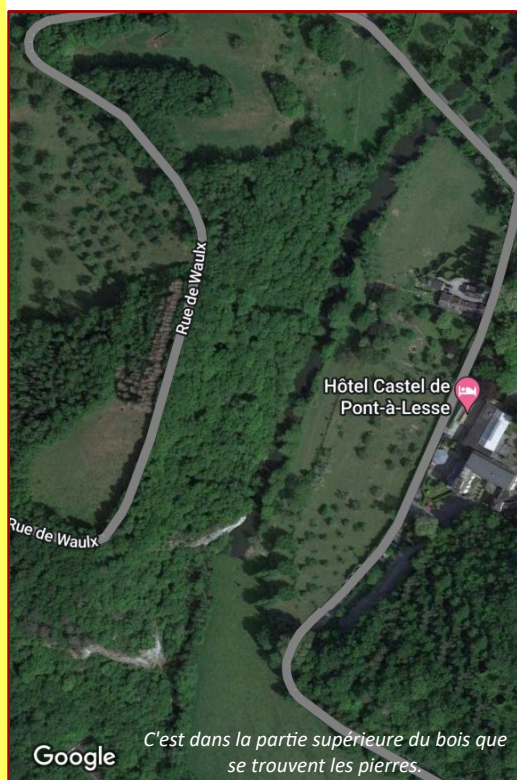
Comme l'indiquent les photos qui ont été prises, ces pierres sont de belle facture, et, élément principal et troublant, nous y voyons très clairement l'assise de départ d'une infrastructure en forme d'arc et son encoche pour recevoir le voussoir suivant, sans doute à tenon.

Tour, chapelle, relai de chasse, monument, nous ignorons la nature de la bâtisse qui se trouvait là.

La qualité de la taille des pierres ne manque pas de nous interpeller.

Bien entendu, nous tenterons d'en savoir plus.

Laurent Poncelet, Thomas Dequesne, Willy Clarinval



## *Dinant 1914-1918.*



*Nous connaissons la photo sur laquelle les soldats allemands sont en gros plan, mais pas celle où trois d'eux posent dans le cadre d'une Rue Grande complètement ravagée.*



### *A propos du dépotoir de Meuse.*

Au dernier chômage du fleuve, il ne restait plus que trois jours avant la remontée des eaux. Laurent Poncelet et moi-même étions déjà satisfaits de nos découvertes, essentiellement une dizaine de gaffes de formes et grandeurs différentes, d'Anseremme à Dinant. Mais voilà qu'en face de la Rue du Palais de Justice, sous la dalle de béton en biais coulée lors des travaux de la Croisette, apparaissent en saillie des tessons en quantité. Cependant, sur une dizaine de mètres de long et trente centimètres de large, le courant avait déjà arraché à la couche humifère pas mal de choses. Une intervention urgentissime s'imposait donc pour sauver le plus possible de ce qui manifestement constituait un dépotoir. L'archéologue en titre qui était à l'oeuvre avec ses plongeurs en-dessous du pont y consentit fort raisonnablement et fort gentiment.

La photo ci-dessous vous montre l'opération de recollage des fragments de céramiques, laquelle nécessite des heures de travail minutieux. Les objets en matière organique (cuirs, bois,...) sont quant à eux maintenus en milieu humidifié clos, avec un renouvellement régulier du peu d'eau nécessaire. La suite définitive dans une prochaine publication...

C.W.



## La libération de Dinant.



LIBERATION DE DINANT. 7 sept. 1944

Le premier Sherman dans la rue Grande



LIBERATION DE DINANT. Août 1944

Bombardement de la rue Grande



LIBERATION DE DINANT. 7 sept. 1944

Les premiers soldats américains arrivent sur la grand-place



LIBERATION DE DINANT. 7 sept. 1944

Des prisonniers allemands "défilent" dans la rue Grande

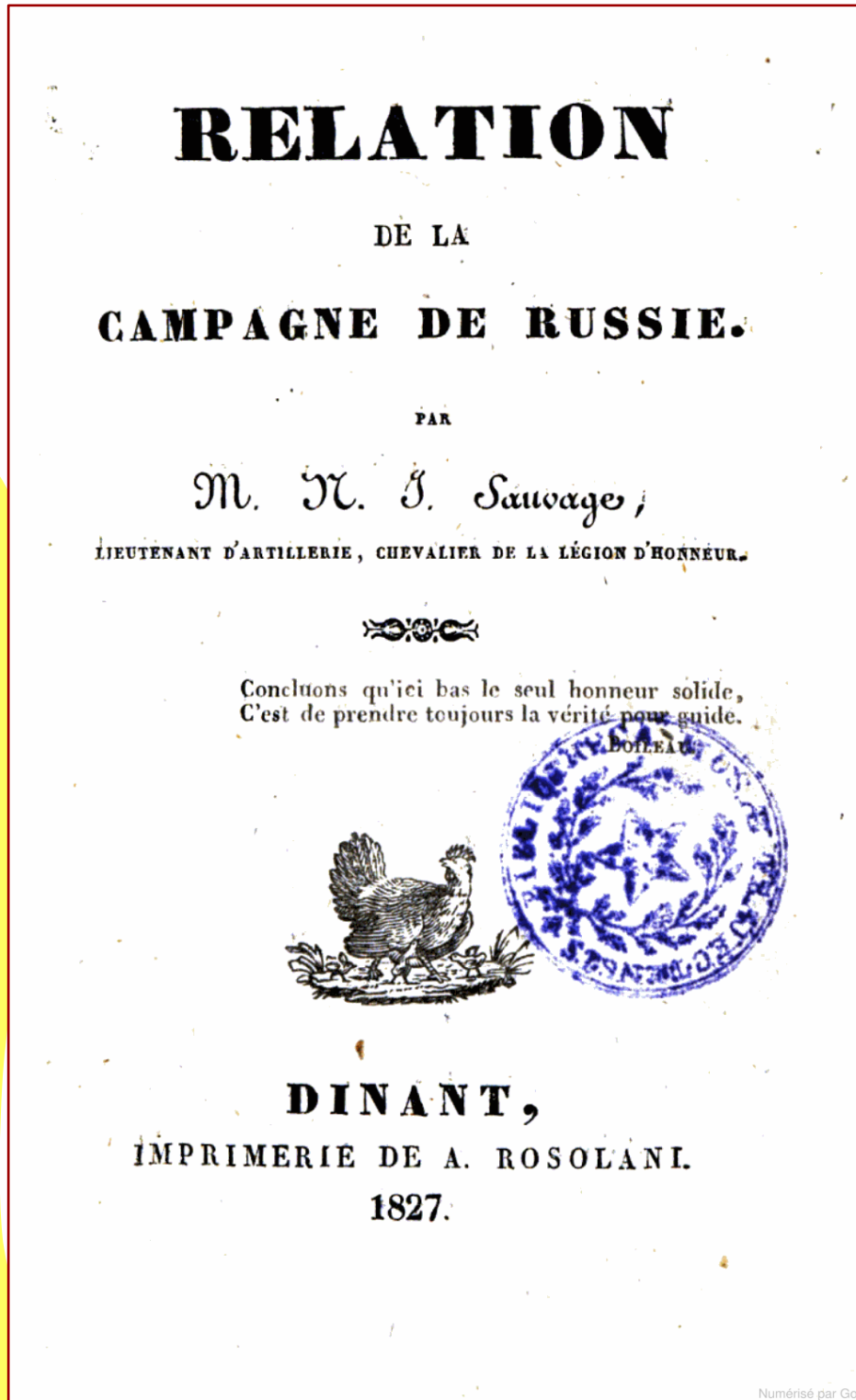


Affiche publicitaire pour Dinant

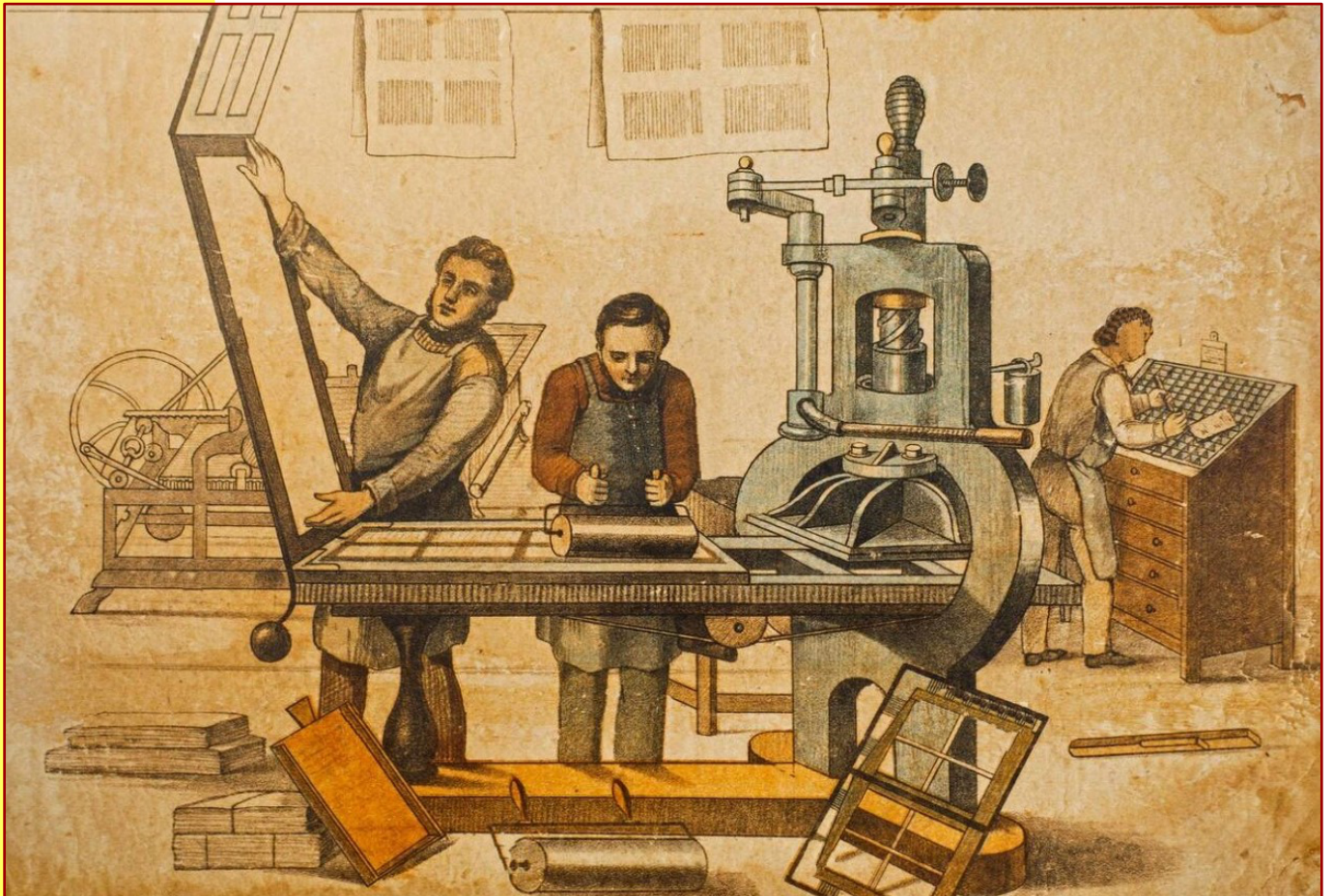
## A. Rosolani, imprimeur à Dinant en 1827?

### Avant-propos.

Cette indication, nous l'avons trouvée sur une page de garde d'un ouvrage, tout à fait par hasard. Un choix se présentait à nous : aborder la question et la résoudre au terme de quoi, après compilation des renseignements recueillis, vous proposer un récit continu. Ou alors vous faire partager le cheminement de nos recherches et investigations, en fait vous le faire vivre, avec nous. Toujours soucieux et ravis de votre curiosité, bien évidemment, la seconde alternative s'est d'emblée imposée à nous.



La page de garde de l'ouvrage



Une presse au début du 19ème siècle

### **L'édition.**

L'ouvrage « Relation de la Campagne de Russie » par le lieutenant N. J. Sauvage a été imprimé en 1827 par A. ROSOLANI, à **DINANT**. Le nom de notre ville est affiché, bien en vue, en majuscules et caractères gras, sur la page de garde.

Cependant, celui de l'imprimeur nous était inconnu.

A l'inverse, l'ouvrage, lui, est connu. La Bibliothèque de la ville de Maastricht en possédait un exemplaire, et l'a cédé à la Librairie Nationale des Pays-Bas. D'où le cachet que vous apercevez sur la photo.

Un pdf sur Internet du 19/6/2008 intitulé « Coignet 75 bibliorare » le reprend également sous « Livres. Révolutions et premier empire ». L'exemplaire comporte des annotations au crayon, et sa mise à prix est de 400/500Eur.

Nous le retrouvons dans le catalogue des ventes de l'Hôtel Drouot à Paris, les 12 et 13 mars 2015, initiées par la « Bibliothèque Napoléonienne ». Page 152, lot n°766, mise à prix 200/250 Eur.

Nous avons dès lors été amenés à nous intéresser au dénommé Sauvage. C'est une nouvelle fois les *Cahiers de Sambre et Meuse – Le Guetteur Wallon* (Unamur) qui ont répondu à nos attentes. Plus précisément cette fois le n°4/2014.

### **Sur l'auteur du récit.**

« Récits « namurois » de la Grande Armée », sous lesquels nous trouvons O. von der Howen, C.Falmagne et... Nicolas-Joseph Sauvage ! C'est notre homme.

L'introduction fait référence à son ouvrage et à Dinant comme endroit de publication.

Ce qu'on y lit est des plus intéressants.

« N.J. Sauvage est né dans le Luxembourg mais a habité Dinant de 1818 à 1830.

La diffusion de cet ouvrage a été si faible au 19ème siècle que, depuis fort longtemps, ils sont devenus pour ainsi dire introuvables. Dès lors, extrêmement rares sont les bibliothèques qui peuvent se targuer de

posséder un exemplaire dans leurs collections (il est cependant dans celles de la Société archéologique de Namur sous la cote 1716 ) ».

Nous vous donnons ci-dessous un bref aperçu de la carrière du personnage.

« N.J. Sauvage naît à Bellefontaine, dans le comté de Chiny (actuellement Province de Luxembourg) le 11/2/1782.

A l'âge de 21 ans, il est enrôlé comme conscrit dans les troupes françaises. Le 7/7/1803, il entre au 5ème régiment d'artillerie à pied, comme canonnier. C'est dans cette unité qu'il fait les campagnes des années 1805-1815, qui le mènent



Artillerie à pied napoléonienne

en Pologne et en Russie. Caporal le

26/4/1811, sergent le 28/1/1812, sergent-major le 21/4/1813 et sous-lieutenant le 1/1/1814.

Entre-temps, il a été fait chevalier de la légion d'honneur le 2/2/1812.

Après la chute de l'Empire, il démissionne de l'armée française le 25/10/1816.

Il entre alors dans l'armée du Royaume des Pays-Bas le 13/12/1816. Le 13/2/1817, on le retrouve sous-lieutenant au 1<sup>er</sup> bataillon de ligne.

Il devient garde d'artillerie de 3ème classe à Dinant à partir du 25/4/1821. Il est placé en non-activité en date du 1/12/1829.

Il s'engage dans les troupes qui combattent les forces de Guillaume Ier et devient capitaine commandant d'artillerie à Huy le 14/10/1830, avant d'être affecté à Nieuport le 10 novembre suivant.

Il est pensionné le 12/3/1834.

Ses lieu et date de décès ne sont pas connus.

#### **D'autres publications.**

Dans « Bibliographie Namuroise », Tome II, 1800-1830, de F.-D. Doyen, on trouve sous le n°1657 : « Le Radoteur Dinantais », Dinant, A. Rosolani (1825-1829).

In-4° Journal (bis-hebdomadaire) fondé sur la fin de l'année 1825 et qui cessa de paraître sur la fin du mois d'août 1829. Il fut remplacé par le Courrier de la Lesse, qui lui-même après moins de six mois d'existence, fit place à la Gazette des tribunaux, journal de jurisprudence et des débats judiciaires, laquelle n'était guère que la reproduction de la Gazette des tribunaux de France.

Le rédacteur principal de ces journaux insipides était l'avocat Burton-Levaque, qui devint plus tard commissaire de district de Dinant. Son Radoteur dinantais était une petite feuille satirique, s'occupant de polémique locale, qui, au lieu de cette piquante et fine ironie qui amène le sourire sur les lèvres du lecteur, regorgeait de grossièretés et de maladrotes.

La bibliothèque de l'Université de Liège possède quelques numéros de ce journal ».

Sur « Bibliothèque Nationale du Luxembourg », un pdf non daté et non signé mentionne ceci :

« Un plaisant a déposé, au cabinet de lecture du Cercle littéraire, le n°48 (9 de ce mois) du *Radoteur dinantais* ; à la lecture de cette feuille, spécialement consacrée à de petites correspondances entre personnes qui ont de petits démêlés de société, on serait tenté de proposer au rédacteur-radoteur d'intituler son journal : *le Copère de Dinant*, et de lui conseiller d'aller sur le pont qui fut fait dans cette ville même, pour aider à tirer la corde de laine avec laquelle on prétend que jadis les Dinantais ont voulu déplacer *la roche à Baya*. »

#### **Tout s'éclaircit concernant notre homme.**

De la « Rassegna storica del Risorgimento », p.206, 1949, de Mario Battistini, nous reprenons, après traduction libre de l'italien :



« Né à Dinant, en Belgique, vers 1790, Angelo Luigi Giuseppe Rosolani était sans doute né d'un père italien. Engagé le 2/12/1808 dans l'armée française, Rosolani participe aux campagnes d'Italie et à la bataille de Sicile. Il est blessé le 16/4/1809 d'un coup de feu à la tête et le 17 mai suivant d'un coup de baïonnette à l'épaule gauche, à l'assaut de Malborghetto. Il est alors à la bataille de Wagram, en 1810-1811 en Calabre, en 1811 en Espagne, mais au siège d'Astorga il est fait prisonnier le 19/8/1812 et ne peut rentrer en France que fin août 1814. Démobilisé le 21 octobre de la même année avec le grade d'adjudant, il rentre sans doute en Belgique, car le 1/8/1815 il prit du service dans le corps de la gendarmerie des Pays-Bas, gagnant le grade d'adjudant le 25/6/1817. Retiré de ce corps le 21/4/1821, on ne sait à quelle activité il s'est consacré, mais Rosolani apparaît à nouveau à la révolution belge pour se tenir aux côtés des défenseurs de l'indépendance du pays, en tant que volontaire. Le 2/2/1830 on le retrouve avec le grade de sous-lieutenant dans le corps français; le 21 novembre, sur proposition du commandant de ce corps qui dit de lui avoir toutes les qualités pour un bon officier d'infanterie, il est nommé lieutenant-adjoint et le 23 du même mois il est affecté au 7ème bataillon de volontaires avec le grade de capitaine, et le 7 septembre il est nommé adjudant-major, prenant part à toutes les campagnes de guerre. En 1833, Rosolani qui fait partie du 12ème régiment d'infanterie en garnison à Bruges, a demandé à passer au 15ème régiment de réserve, en raison d'une grave déficience visuelle. Sa demande fut acceptée, bien que le commandant de son régiment écrive au ministre de la guerre le 31 août que le départ de cet officier constituait une perte réelle et sérieuse pour le corps. Commandant de la place de Vilvorde en 1837, le général Buzen, dans un rapport du 23 septembre 1839 adressé au ministère, affirmait qu'il ne connaissait pas d'officiers plus zélés que Rosolani dans l'accomplissement de leurs devoirs, plus intelligents dans leur interprétation et dont la manière de servir est plus digne et plus appréciable. A propos de Rosolani, il ajoute qu'il a une éducation solide et variée, écrit avec élégance et correction, a une conduite exemplaire, bref, qu'il réunit les qualités dont on peut tirer un excellent résultat. Dans son rapport de l'année précédente, il se réservait le droit de le proposer pour une promotion. Et de fait, Rosolani est promu major et en 1842 il est saisi du commandement de la place de Vilvorde, et même appelé au ministère par le général Buzen lui-même, devenu ministre de la guerre en 1840. Commandant du carré de Lierre en 1846, il est le 12 avril promu lieutenant-colonel et commandant du carré d'Ostende. Ayant atteint les limites d'âge, Rosolani est placé au poste d'auxiliaire par le général Buzen ».

En décembre 1833, Rosolani avait été décoré de la Croix de l'Ordre de Léopold (journal « Le Belge de Bruxelles » n°351 du 18 décembre ). Le 20/12/1833, il devint officier dans le même ordre nommé adjudant-major, prenant part à toutes les campagnes de guerre.

A noter qu'il avait reçu la naturalisation belge en 1817 (Archives de l'État à Namur, « Petites archives de famille », n° 1210, « Rosalini Ange, à Dinant, naturalisation, 1817 »).

A noter également, que le 12/3/1848, alors qu'il commande à Ostende depuis 1846, Rosolani avait reçu le titre de commandant de place de première classe. Auparavant, le 15/12/1833, décoré chevalier, en réalité il avait été affecté comme lieutenant-colonel à l'Etat-Major des places d'infanterie (« Annuaire militaire officiel pour 1853 », pp 10, 66, 69, Imprimerie Demanet, Bruxelles, 25/1/1853).

#### **Précisions et compléments d'informations.**

Nous les recueillons dans « Bibliographie Nationale », Tome 22, Bruxelles, Ets Emile Bruylant, 1908-1910, rubrique « Rosolani », « Historique du 1<sup>er</sup> régiment d'infanterie de la République française par Eugène Cruyploets – note de Mr J. Defrecheux ».



« Rosolani Ange-Louis-Joseph, colonel, est né à Dinant le 2 octobre 1790 et décédé à Hingene (Anvers) le 29 novembre 1882. Il était le fils de Ange-François, originaire de la ville de Sartène en Corse et de Marie-Louise Devigne, lesquels avaient contracté mariage à Dinant le 20 novembre 1788. Il s'engagea dans l'armée française.

(...)

Durant l'espace de temps qui s'écoula entre son congé des Pays-Bas et la Révolution belge, Rosolani retourna dans sa ville natale et y exerça le métier d'imprimeur (1825-1830). Il édita entre autres des journaux auxquels il a quelque peu collaboré : 1° *Le Radoteur Dinantais*, petite feuille satirique qui dura du 1/12/1825 jusqu'au mois d'août 1829 ; 2° *Le Glaneur*, qui justifiait bien son titre et parut en 1830. Il écrivit, en français et en wallon, des romances, chansons, couplets de circonstances. Le journal wallon *La Sauverdia* qui s'imprimait à Jodoigne (1892-1893) a donné aussi des vers de Rosolani, *La Roche à Bayau*, poème en vingt-trois strophes, qui rappelle les faits historiques dont la Roche à Bayard fut l'impassible témoin depuis la période gauloise jusqu'à la fondation du royaume. Le résumé parut sans nom d'auteur, en feuilleton, dans les n° 15, 16, 17, en date des 9, 16, 23 avril 1871, du journal *Le Courrier de Dinant*. L'année suivante (29 septembre au 8 décembre, n°39-49), la même feuille a publié de la même façon : *On drôle de mainnaghe*, comédie en un acte, mêlée de couplets, due à la plume de Rosolani.

(...)

Rosolani fut pensionné le 4/1/1854. Il vécut pendant 28 ans dans une paisible retraite et s'éteignit à l'âge de plus de 93 ans ». Ce qui était extrêmement rare pour l'époque ! Comme déjà dit, il lui arrivait d'écrire en wallon, ainsi que le mentionne le journal *Le Cultivateur de Dinant* dans son numéro du 5 août 1860 : « - Li liberté, li patrie et li Roi », sur l'air « *Vino Cola, etc* » (« Province de Namur, Dialecte de Dinant , Rosolini (le colonel) »).

Lorsque le général Gérard Buzen met fin à ses jours le 5/2/1842 et qu'il est remplacé par le général Henri De Liem, Rosolani conserve sa place au Ministère de la Guerre (voir les coupures des recueils ci-jointes).

Le 11 octobre 1850, la reine des Belges Louise-Marie d'Orléans décède à Ostende. Commandant de la place, Rosolani assiste à la messe célébrée à la chapelle du palais d'Ostende. Il est en bonne place dans le cortège funèbre qui conduit le cercueil de la reine jusqu'à la station du chemin de fer. Les obsèques se dérouleront à Laeken (« *L'Histoire d'Ostende* », par C. Loontjens, p.59 ; articles des journaux européens du 17/10/1850, surtout à Paris).



Décès à Ostende de la Reine des Belges.



**Une petite dernière...**

Dans « La France Littéraire » de J.-M. Quérard, Tome onzième, p.560, Paris, L'éditeur, M DCCC LIV-LVII, on lit, à la rubrique « PROUVY » : *Relation de la courte campagne de 1815 en Brabant méridional*, par L.-J. De Prouvy, général-major pensionné honorablement au louage service de l'auguste maison d'Autriche.

1799  
 Anton Colson.  
 Heinrich de Faulx.  
 Anton Flavigny.  
 Alexander de Lahamaide.  
 Joseph Lascine.  
 Benjamin Linemann.  
 Leopold Metzger.  
 Franz Martigny.  
 Peter Mayer.  
**Lambert Joseph von Prouvy.**  
 Joseph Schmucker.  
 Heinrich Willmain.

*Prouvy dans la liste des officiers*

Evrehailles près de Dinant sur Meuse, deuxième arrondissement de la province de Namur au royaume des Pays-Bas le 18 juin 1827, à 12 ans de l'action. Dinant, Imprimerie de Rosolani, 1827, pet.in-8 de 67 pages sans signature. L'auteur de ce livre infiniment curieux, appartenait à une famille ancienne et honorable du comté de Namur. Dès l'âge de 15 ans, en 1759, il servait l'Autriche. Après 50 ans de fidèles services, il revint, avec le grade de général-major, habiter son château d'Evrehailles, près de Dinant. C'est là que, dans les dernières années de sa vie, il se déclara historien de par la grâce de Dieu. Il est à croire qu'à cette époque, la raison du vieux soldat s'était

quelque peu affaiblie. De cette *Relation*, détruite, dit-on, par les soins de la famille du général, peu d'exemplaires ont survécu ; aussi sont-ils fort recherchés. Consultez sur cet écrit ridicule, sans style, sans orthographe et sans ponctuation, la plaisante notice analytique que M. J.B. lui a consacrée dans le « Bulletin du Bibliophile Belge », t.III, p.126-132 ».

L'ouvrage de de Prouvy, imprimé par Rosolani, est référencé sous le n°7080 de « Bibliothèque de M. le Baron de Stassart, léguée à l'Académie Royale de Belgique », Bruxelles, Hayez, 1863.

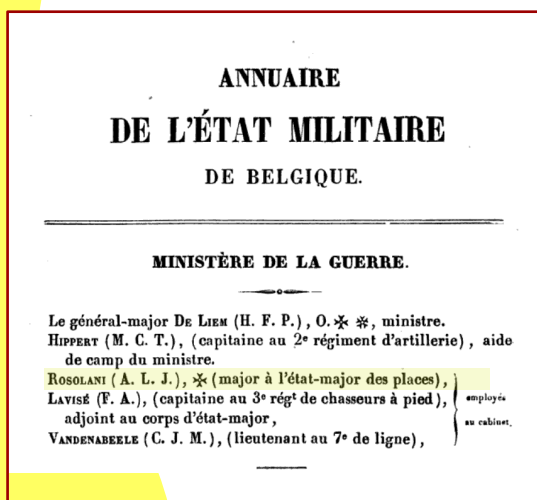
Le chevalier Lambert-Joseph de Prouvy avait été promu général-major le 12/12/1804. Il décéda à Evrehailles le 25/11/1828.

Aux Archives de l'État à Arlon se trouve un bloc d'archives « descente généalogique de 16 quartiers de J. de Prouvy et traité du blason » (Inv. BE-A0521/Z023, manuscrit, épaisseur 20 cm).

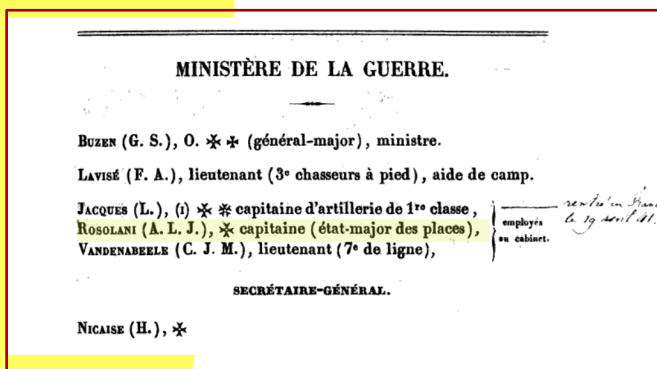
**Petite conclusion.**

Voilà donc ce que nous avons trouvé à propos de trois personnalités ayant vécu à Dinant à la charnière de l'an 1800.

Le 19ème siècle s'annonçait, certes avec ses tumultes, mais aussi avec sa révolution industrielle. Cinquante ans plus tard, au quotidien dans son imprimerie, Rosolani eût utilisé une rotative, toujours bien d'actualité.



Commencé par Buzen puis ensuite De Liem.



Au Ministère de la Guerre, sous Buzen puis De Liem.

**LÉOPOLD, Roi des Belges,**  
**A tous présents et à venir, SALUT.**  
 Vu les lois sur les pensions militaires des 24 mai 1858 et 27 mai 1840;  
 Vu Notre arrêté du 17 décembre dernier, n° 8823, qui a admis le lieutenant-colonel Rosolani (Ange-Louis-Joseph), commandant de place de première classe, à faire valoir ses droits à la pension de retraite;

Attenda qu'il résulte des documents produits au département de la guerre que cet officier supérieur, né le 2 octobre 1789, à Dinant, province de Namur, a dépassé l'âge de cinquante-cinq ans et qu'il compte quarante-cinq ans onze mois et onze jours de services militaires admissibles dans la liquidation de sa pension, savoir :

	<i>En France.</i>	Ans. Mois Jour
Du 2 décembre 1808 au 13 août 1812,	3 8 18	
Du 25 août 1814 au 21 octobre 1814,	0 2 0	
<i>Prisonnier de guerre.</i>		
Du 19 août 1812 au 22 août 1814,	4 0 10	
<i>Pays-Bas :</i>		
Du 1 <sup>er</sup> mai 1815 au 15 février 1821,	5 9 15	
<i>Belgique :</i>		
Du 2 octobre 1850 au 28 décembre 1855,	25 2 28	
Campagnes,	9 0 0	
<b>Total,</b>	<b>45 11 11</b>	

Sur la proposition de Notre Ministre de la guerre,

Nous avons arrêté et arrêtons :

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est accordé au lieutenant-colonel Rosolani (Ange-Louis-Joseph), susqualifié, une pension annuelle et viagère de retraite montant à la somme de deux mille cinq cents francs.

Cette pension prendra cours à partir du 29 décembre 1855.

**Art. 2.** Nos Ministres de la guerre et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 4 janvier 1854.

**LÉOPOLD.**

Par le Roi:  
 Le Ministre de la guerre,  
 ANGUL.

Calcul de la pension de Rosolani - MB 23/1/1854

**632. — 20 DÉCEMBRE 1853. — Arrêté royal qui nomme officier de l'ordre de Léopold le sieur Rosolani (Ange-Louis-Joseph). (Monit. du 22 décembre 1853.)**

**Motifs.** « Voulant donner au lieutenant-colonel commandant de place de première classe Rosolani (Ange-Louis-Joseph), admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, un nouveau témoignage de notre satisfaction et de notre bienveillance et reconnaître les services qu'il a rendus. »

*Dernière décoration*

## Dinant se souvient...



A ses fils tombés au front, à ses enfants victimes des massacres all emands, Dinant, la ville martyre, a fait ériger une crypte que surmonte un mausolée monumental. L'inauguration de ce mémorial fut, malgré la pluie, un émouvant hommage aux héros et aux martyrs dinantais. Mgr Heylen bénit la crypte (en haut); M. le bourgmestre Sasserath (à gauche) et M. Dachelet, président des anciens combattants (à droite) y prirent la parole.

1929

Dinant inaugure la crypte monumentale consacrée à ses Morts héroïques

## Dernier écho sur l'exposition de marionnettes au Centre Culturel Régional de Dinant.



ref :

Le théâtre de Toone appartient à la tradition populaire bruxelloise

Ce sont des marionnettes à tringle et à fils

Toone est devenu une dynastie où neuf montreurs se sont déjà succédés

### LE THEATRE ROYAL DE TOONE

Le Théâtre royal de Toone est un théâtre de marionnettes de tradition populaire bruxelloise.

C'est vers 1830 qu'Antoine Genty dit « Toone », ouvrit son « poechenellekelder ».

Au début du XIXe siècle, les théâtres de marionnettes bruxelloises ont beaucoup de succès. Les marionnettes sont généralement du type marionnettes à tringle, le manipulateur tient la tringle en métal attachée à la tête de la marionnette, des fils permettent de faire bouger les bras et les jambes. Leur taille varie de 60 cm à 1 m en fonction de leur importance. Pendant que ses aides se chargent de la manipulation, le montreur interprète les voix tout en surveillant le public qu'un excès d'enthousiasme amène parfois à lancer toutes sortes de projectiles sur les personnages qui lui déplaisent.

Le théâtre de marionnettes permet une grande liberté de ton, leur répertoire très varié est emprunté aux légendes populaires, aux histoires de chevalerie ou encore, aux pièces religieuses ou historiques, qu'ils découpent en feuilleton et interprètent très librement suivant leur fantaisie.

Depuis sa fondation dans le quartier des Marolles, et durant son histoire mouvementée, neuf montreurs se sont succédé dans la dynastie Toone.

La transmission ne se fait pas nécessairement de père en fils : le nouveau Toone (diminutif bruxellois d'Antoine, le prénom du fondateur) doit être adopté à la fois par son prédécesseur et par son public populaire.

Toone I, dit Toone l'ancien : **Antoine Genty** (1804-1890),

Toone II, dit Jan van de Marmit : **François Taelmans** (1848-1895),

Toone III, à la mort de Toone II, suit une période mouvementée, la réputation de Toone est enviée et une quinzaine de théâtres concurrents tentent de s'approprier le nom. Deux prétendants sérieux revendiquent le titre :

Toone III, dit Toone de Locrel (du nom de l'impasse où il s'établit) : **Georges Hembrauf** (1866-1898), et Toone III, dit Jan de Crol : **Jean-Antoine Schoonenburg** (1852-1926),

Toone IV : **Jean-Baptiste Hembrauf** (1884-1966),

Toone V : **Daniel Vanlandewijck** (1888-1938),

Toone VI : **Pierre Welleman** (1892-1974),

Toone VII : **José Géal** (1931-),

Toone VIII : **Nicolas Géal**, comédien, fils de José Géal, il est couronné Toone VIII le 10 décembre 2003. Sa première création en 2006 est un Roméo et Juliette d'après William Shakespeare.

Le Théâtre de Toone abrite également un estaminet et un musée de la marionnette bruxelloise.

Celles du célèbre théâtre situé près de la Grand-Place de Bruxelles étaient bien sûr présentes à cette exposition de début d'année. Le Théâtre Toone vient tout juste de se doter d'un musée. Tous deux contribuent à la sauvegarde et à la promotion d'un véritable patrimoine bruxellois. Voici les photos que nous avons prises et que le « Théâtre des Zygomars » nous a aimablement autorisés à publier.

